



Bulletin Officiel

N° 4385 Mercredi 26 Juin 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

HEXABYTE 2

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET LE PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS
DE LA SOCIETE HANNABAL LEASE 3

COMMUNIQUE DE PRESSE

AeTECH 4-5

SYPHAX AIRLINES 6

TELNET HOLDING 7

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOTETEL - AGO - 8

BTL - AGO - 9

INFORMATIONS POST AGO-AGE

SOCIETE NEW BODY LINE - AGO - 10-14

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT -STEQ - AGO - 15-18

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - 19

BANQUE DE TUNISIE - BT - 20

AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE

BT 21

COURBE DES TAUX 22

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 23-24

COMMUNIQUE DU CMF*

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société HexaByte et du public qu'il a invité la société concernée à expliquer les mouvements en bourse observés récemment sur les titres de la société.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier, le Directeur Général de la société a précisé ce qui suit :

« Nous vous confirmons qu'aucune information ou évènement visé par le règlement du conseil du marché financier (notamment les articles 4, 36 à 41 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994) n'est intervenu, susceptible de provoquer une augmentation pareille de cours ou de l'expliquer.

Nous vous prions aussi de noter que :

- Aucune opération financière ou due diligence n'est en cours, à l'exception de celles régulières et réglementaires effectuées périodiquement par les commissaires aux comptes.
- Aucun nouveau projet d'investissement significatif n'a été décidé, à la date de ce jour».

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE LA BOURSE**RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET LE PLACEMENT GARANTI
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE HANNIBAL LEASE**

1-A partir du **vendredi 21 juin 2013**, les 4 000 000 d'actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société Hannibal Lease, ainsi que les 1 740 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **5 740 000** actions de nominal cinq dinars chacune sont introduites au Marché **Principa** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **9,500 dinars** par action.

Le titre Hannibal Lease sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007310139
- Mnémonique : HL
- Libellé : Hannibal Lease
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société Hannibal Lease sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2-La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Demandée et Retenue	Quantité attribuée par catégorie			Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
AFC	17	29 450		546	4 805	5 351
AMEN Invest	852	91 875		32 931	5 779	38 710
ATTIJARI Intermé.	41	31 675		1 520	5 058	6 578
Axis Bourse	45	33 586		1 443	4 610	6 053
BEST Invest	30	8 160		1 131	961	2 092
BIAT Capital	70	335 986		2 573	63 716	66 289
BNA Capitaux	373	393 501		12 666	66 828	79 494
CCF	17	1 300		663		663
CGF	818	352 933		30 952	49 007	79 959
CGI	74	13 101		2 808	1 393	4 201
FINA Corp.	62	6 200		2 376	499	2 875
MAC SA	2 858	3 082 376	105 500	99 918	481 742	687 160
MAXULA Bourse	426	97 612		16 183	7 647	23 830
MCP	27	1 900		1 053		1 053
SBT	3	370		117		117
SCIF	223	24 000		8 692		8 692
SIFIB BH	17	850		663		663
SOFIGES	243	21 751		9 350	1 732	11 082
TSI	168	72 301		6 197	12 126	18 323
Tunisie Valeurs	245	124 631		9 165	17 097	26 262
UBCI Finance	1	100		39		39
UFI	26	4 900		1 014		1 014
TOTAL OPF	6 636	4 728 558	105 500	242 000	723 000	1 070 500

Par ailleurs, MAC SA informe que les **669 500** actions offertes dans le cadre du Placement Garanti ont été totalement placées auprès de **23** investisseurs avertis.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Advanced e-Technologies : AeTECH

Siège Social : Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II 2035 Tunis

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

1. Objet

Le 05 Juin 2013 , et faute de respect du formalisme explicitement énoncé par voie de presse et ce, par tous les candidats à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration, cette élection a été reportée. De ce fait, la société AeTECH informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2. Conditions de participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration d'AeTECH avant l'introduction au marché financier et ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction en bourse.
- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société Ae TECH pour les personnes physiques et personnes morales et 5% pour les actionnaires institutionnels
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales

3. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le Président Directeur Général d'AeTECH
- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2)
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter
- Une attestation récente du nombre d'actions AeTECH prouvant le seuil de sa participation le jour du dépôt de candidature. Cette attestation doit être délivrée par MCP Mena Capital Partners Le Grand Boulevard du Lac 1053 Les Berges du Lac
- Une fiche de candidature (annexe 1)
- Un CV détaillé

4. Date limite de dépôt de candidatures

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général d'AeTECH et portant la mention : « Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapid poste au bureau d'ordre d'AeTECH sis rue des entrepreneurs Charguia 2 au plus tard le 29 Juin 2013.

L'élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 04 Juillet 2013 au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana – 1053 – Les Berges du Lac. Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la société Ae TECH ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital des personnes physiques et morales et de plus de 5% pour les institutionnels s'abstiendront de voter.

- Suite -

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison

Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

.....

Profession /

Activité :

.....

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

.....

.....

Historique en tant qu'administrateur :

.....

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

Nom et Prénom / Raison

Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

.....

Demeurant à

.....

.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « Ae TECH »

Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SYPHAX AIRLINES

SIEGE SOCIAL : Aeroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

Syphax Airlines réceptionne son avion A330 baptisé « El Qods » et choisit le groupe Air France & KLM pour le support technique

Conformément à la stratégie de développement énoncée dans le Business Plan d'introduction en bourse, la société Syphax Airlines informe le public de la conclusion d'un contrat de location d'un avion Airbus A330-200. Cet avion baptisé « El Qods », qui a été réceptionné le jeudi 20 juin 2013 au Bourget (France) a atterri le vendredi 21 juin 2013 à 11h55 à l'aéroport Tunis Carthage. Il permettra à la compagnie d'assurer des vols en long courrier, en destination des pays d'Amérique, d'Asie et d'Afrique.

Par ailleurs, et dans le cadre du Salon de l'Aéronautique du Bourget, la société Syphax Airlines a également signé un contrat de maintenance avec Air France Industries pour l'entretien des équipements de son avion « El Qods ». Les services de support délivrés par le prestataire incluent les réparations, un accès dédié au pool d'équipements ainsi que la mise à disposition d'une solution back-up en cas de panne.

Syphax Airlines bénéficiera aussi de prestations de maintenance en ligne en Tunisie, d'assistance lors des escales, d'un support engineering dédié pour son A330-200 ainsi que de la formation du personnel dédié et ce grâce à l'expertise d'Air France Consulting et de son partenaire AMC (Aircraft Management & Consulting).

Ainsi, la formation qui sera assuré par Air France Industries renforcera les intentions de Syphax Airlines pour la création d'un centre de maintenance dernière génération. En fait, la société a prévu au niveau de son business plan, la construction d'un hangar de maintenance courant 2014, ce centre permettra de répondre aux besoins techniques de maintenance et de réparation pour les avions de la société ainsi que pour les avions des compagnies étrangères.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

COMMUNIQUE DE PRESSE

TELNET HOLDING SA

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

LE GROUPE TELNET HOLDING EXPORTE SON SAVOIR FAIRE AUTOUR DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATIONS UNIFIÉES « POLYCOM » SUR LE MARCHÉ ALGÉRIEN

Tunis le 24 Juin 2013 ;

La société **Data BOX** (*Pôle télécoms et intégration réseaux*), filiale du **Groupe TELNET HOLDING** (TLNET) est le partenaire en Tunisie de FVC depuis 2000, annonce la signature d'un important contrat avec l'opérateur Algérie Telecom à la suite d'un appel d'offre international pour la fourniture et la mise en service en Algérie d'une plateforme de vidéo conférence. Le choix d'Algérie Telecom de la technologie Polycom proposée par la société Data Box et ses partenaires locaux en Algérie (DB ALGERIA et DB ALGERIA TECH), témoigne du fort savoir faire et de l'expertise de haut niveau de Data Box dans le domaine des technologies de vidéo conférence et de Communications Unifiées (UC) du constructeur Polycom.

La confiance d'Algérie Telecom dans la technologie Polycom repose sur le positionnement de Polycom comme leader sur le marché mondial de la vidéo conférence, « RealPresence » et Communications Unifiées avec une part du marché de 33% tel que publié dans le dernier rapport du 21 Août 2012 de la firme mondiale spécialisée «**Forrester Research Inc**» et confirmé également le 5 Septembre 2012 par les études comparatives des cabinets internationaux spécialisés « **International Data Corporation (IDC)**, « **Synergy Research Group** » et «**Wainhouse Research**».

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications
- SO.T.E.TEL -**

Siège Social : Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 28 Juin 2012 à partir de 15h30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), angle avenue principale, rue du Lac Turkana, les Berges du Lac-Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la nomination de Mr. Mokhtar Mnakri en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la SOTETEL en remplacement de Mr. Ali Ghodbani;
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférant au même exercice;
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2012;
- Affectation du résultat de l'exercice 2012;
- Quitus aux Administrateurs;
- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2013-2014-2015;
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal conformément aux dispositions de l'article 280 du code des sociétés commerciales.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE TUNISO-LIBYENNE

Société Anonyme au capital de 70.000.000 DT

Siège Social : 25, Avenue Kheireddine Pacha –1073 Montplaisir

RC : B 197871996

MF : 033272 D

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les actionnaires de la Banque Tuniso-Libyenne « BTL » sont invités à prendre part à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 juin 2013 à 9H au siège de la Banque, 25 avenue kheireddine Pacha Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2012 de la Banque Tuniso-Libyenne.

Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers de la Banque Tuniso-Libyenne relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

Lecture du rapport de gestion relatif au groupe de sociétés de la Banque Tuniso-Libyenne portant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du groupe de sociétés de la Banque Tuniso-Libyenne portant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

Approbation des rapports du Conseil d'Administration relatif au groupe de sociétés de la Banque Tuniso-Libyenne et des états financiers consolidés portant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

Affectation des bénéfices.

Régularisation de la participation au capital de la NAIB.

Quitus aux administrateurs.

Cooptation de nouveaux administrateurs.

Attribution d'une indemnité aux administrateurs membres des comités émanant du Conseil d'Administration.

Pour le Conseil d'Administration

Le Directeur Général Adjoint

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 juin 2013, la société NEW BODY LINE publie ci-dessous :

- ♦ **Les résolutions adoptées,**
- ♦ **Le bilan après affectation du résultat comptable,**
- ♦ **L'état d'évolution des capitaux propres.**

1. Les résolutions adoptées :

1^{ère} résolution : Modification du sixième point de l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de modifier le sixième point de l'ordre du jour de la présente Assemblée comme suit :

- Nomination de **Quatre** nouveaux administrateurs.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution : Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2012, l'Assemblée approuve ledit rapport.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2012

Après lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012, l'Assemblée approuve les états financiers de la société arrêtés au 31-12-2012.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

4^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

L'assemblée approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2012

L'Assemblée donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution : Affectation du résultat 2012

L'Assemblée décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2012 comme suit :

Résultat de l'exercice	2 534 606.067	
Résultat reportés	0.000	
Total bénéfice à répartir		2 534 606.067
Réserve Légale 5%	-126 730.303	
Réserves Spéciale d'investissement	-83 226.672	
Réserves facultatives	-1 057 000.000	
Total affectation en réserves		-1 266 956.975
Reliquat à répartir		1 267 649.092
Dividendes à distribuer soit 0,335 dinars par action et 33,5% du nominal		-1 266 300.000
Nouveau report à nouveau		1 349.092

La distribution des dividendes a été fixée pour le 10 juillet 2013.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

7^{ème} résolution : Nomination de nouveaux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer au poste d'Administrateur pour le reste du mandat des administrateurs actuels qui prendra fin à l'issue de l'AGO qui aura à statuer sur l'exercice 2014 :

- Mme Hanène REJEB,
- La société EVOLIA CAPITAL HOLDING
- Messieurs Amir MECHRIA et Walid BEN RHOUMA, Représentants des petits porteurs.

Les nouveaux Administrateurs tous présents, déclarent accepter leurs nominations et ne pas être dans aucune situation d'incompatibilité prévue par la loi.

- Suite -

Ainsi, la nouvelle composition du Conseil d'Administration se présentera comme suit :

1. M. Karim REJEB SFAR
2. M. Nessim REJEB
3. M. Hedi REJEB SFAR
4. Mme Hanène REJEB
5. La société EVOLIA CAPITAL HOLDING
6. M. Amir MECHRIA.
7. M. Walid BEN RHOUMA.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

8^{ème} résolution : Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux différents membres du Conseil d'Administration une rémunération annuelle sous forme de jetons de présence à raison de 1 000 DT nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

9^{ème} résolution : Régulation du cours des actions de NEW BODY LINE

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise le Conseil d'Administration à intervenir sur le marché boursier en vue de réguler le cours de l'action «NBL» et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier tel que modifié par les textes subséquents.

Cette autorisation est donnée pour une période de trois ans soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner plein pouvoir au Conseil à l'effet de fixer les conditions et les modalités de rachat d'actions propres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

10^{ème} résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur

L'Assemblée Générale ordinaire confère tout pouvoir, au Président Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

- Suite -**2 - Le bilan après affectation du résultat :****BILAN ARRETE AU 31-12-2012 après affectation du résultat**

(Exprimé en dinars Tunisien)

	31/12/2012	31/12/2011
ACTIF		
ACTIFS NON COURANTS		
<i>Actif immobilisé</i>		
Immobilisations incorporelles	29 184	22 289
Moins : amortissements inc	-22 508	-20 746
	6 676	1 543
Immobilisations corporelles	2 817 254	2 650 919
Moins : amortissements	-1 334 468	-1 282 014
	1 482 786	1 368 905
Immobilisations financières	0	0
Total des actifs immobilisés	1 489 462	1 370 448
Autres actifs non courants	0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	1 489 462	1 370 448
ACTIFS COURANTS		
Stocks	1 113 103	690 489
Clients et comptes rattachés	1 338 045	1 193 816
Provisions sur clients	-96 224	-96 224
	1 241 821	1 097 592
Autres actifs courants	47 014	14 839
Provision sur Autres actifs courants	-8 000	-8 000
	39 014	6 839
Placements et Autres Actifs financiers	0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	2 690 583	1 862 164
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	5 084 521	3 657 084
TOTAL DES ACTIFS	6 573 983	5 027 532

- Suite -**BILAN ARRETE AU 31-12-2012 après affectation du résultat**

(Exprimé en dinar Tunisien)

	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	3 150 000	696 710
Autres capitaux propres	118 206	198 257
Réserves	1 266 957	2 390 794
Résultats reportés	1 349	5 554
Total des capitaux propres avant résultat	4 536 512	3 291 315
Résultat de l'exercice	0	0
Total des capitaux propres avant affectation	4 536 512	3 291 315
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunts	15 752	170 501
Provisions	38321	0
Total des passifs non courants	54 073	170 501
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	441 084	713 397
Autres passifs courants	1 528 126	787 183
Concours bancaires et autres passifs financiers	14 188	65 136
Total des passifs courants	1 983 398	1 565 716
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	6 573 983	5 027 532

3- L'état d'évolution des capitaux propres :**Tableau de variation des capitaux propres tenant compte de l'affectation du résultat**

Rubriques	Capital Social	Réserves Légales	Autres Réserves	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Autres Capitaux Propres	TOTAL
Solde au 31/12/2012 avant affectation	3 150 000	0	0	0	2 534 606	118 206	5 802 812
affectation du résultat 2012 (AGO du 18/06/2013)		126 730	1 140 227	1 267 649	-2 534 606		0
Dividendes à distribuer				-1 266 300			-1 266 300
Solde au 31/12/2012 après affectation	3 150 000	126 730	1 140 227	1 349	0	118 206	4 536 512

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGO

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT - STEQ -
Siège social : 5, rue 8603, Z.I Charguia I BP N° 746 - 1080 Tunis -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 juin 2013, la Société Tunisienne d'Equipelement - STEQ - publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES**PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans son intégralité, le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport général des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans leur intégralité, les états financiers de la Société arrêtés au 31 Décembre 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du Rapport spécial des Commissaire aux comptes portant sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre au cours de l'année 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux Administrateurs de la Société, quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserve, pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, aux Administrateurs de la Société, des jetons de présence d'un montant de Mille (1.000,000) Dinars brut par Administrateur (montant déterminé en fonction de leur présence) au titre de l'exercice 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour répartir le résultat de l'exercice 2012 comme suit :

• Résultat net de l'exercice	- 510 066,618 D
• Report à nouveau bénéficiaire	3 463 314,598 D
• Bénéfice avant prélèvement de la réserve légale	2 953 247,980 D
• Réserve spéciale de réinvestissement	60 000,000 D
• Résultats reportés	2 893 247,980 D

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère, autant que besoin, tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités ou tous les dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

- Suite -

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT

(Unité : Dinar)

ACTIFS	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		54 088	47 880
Moins : amortissements		-38 917	-36 517
Moins : provisions		-10 000	-10 000
	1	5 171	1 363
Immobilisations corporelles		14 084 833	13 695 999
Moins : amortissements		-3 438 495	-2 781 596
	2	10 646 338	10 914 403
Immobilisations financières		18 562 937	18 155 573
Moins : provisions		-810 771	-1 318 111
	3	17 752 166	16 837 462
<u>Total des actifs immobilisés</u>		28 403 675	27 753 228
Autres actifs non courants			
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>	ANC	28 403 675	27 753 228
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		5 477 128	5 503 888
Moins : provisions		-922 892	-1 061 361
	4	4 554 236	4 442 527
Clients et comptes rattachés		6 248 394	7 263 728
Moins : provisions		-1 383 181	-1 397 402
	5	4 865 213	5 866 326
Autres actifs courants	6	3 018 630	2 876 355
Moins : provisions		-425 030	-193 868
Placements et autres actifs financiers	7	2 328 383	508 746
Moins : provisions		-1 370 926	-6 225
Liquidités et équivalents de liquidités	8	968 954	66 353
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>	AC	13 939 460	13 560 214
TOTAL DES ACTIFS		42 343 135	41 313 442

- Suite -

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT
--

(Unité : Dinar)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		7 000 000	7 000 000
Réserves		4 333 503	4 273 503
Réserves pour fonds social		164 100	157 115
Avoirs des actionnaires		-150 183	-150 183
Résultats reportés		2 893 248	3 463 315
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u>	9	14 240 668	14 743 750
Résultat de l'exercice		0	0
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>	CP	14 240 668	14 743 750
<u>PASSIFS</u>			
<u>- PASSIFS NON COURANTS</u>			
-			
Emprunts	10	7 109 956	8 367 250
Autres passifs financiers		0	0
Provisions		5 440	5 440
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>	PNC	7 115 396	8 372 690
-			
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	5 856 147	4 996 742
Autres passifs courants	12	1 243 319	991 232
Autres passifs financiers	13	11 179 664	10 018 115
Concours bancaires	14	2 707 941	2 190 913
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>	PC	20 987 071	18 197 002
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>	P	28 102 467	26 569 692
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		42 343 135	41 313 442

- Suite -

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

								(Unité : Dinar)
EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	RESERVE	RESERVES	RESERVES	AVOIRS DES	REPORT A	RESULTAT	TOTAL DES
	SOCIAL	LEGALE	GENERALES	SPECIALES	ACTIONN.	NOUVEAU		CAPITAUX
Solde au 31/12/2010	7 000 000	1 000 000	377 269	2 866 234	-150 183	3 266 234	1 002 722	15 362 276
Affectation du Résultat 2010		0				1 002 722	-1 002 722	0
Dividende à verser				180 000		-880 000		-700 000
Réserve pour fonds social				7 116				7 116
Produits/cession act ^s STEQ dét.								0
Dividende/act ^s STEQ détenues						9 608		9 608
Avoirs des actionnaires								0
Bénéfice net de l'exercice 2011							64 751	64 751
Solde au 31/12/2011	7 000 000	1 000 000	377 269	3 053 350	-150 183	3 398 563	64 751	14 743 750
Affectation du Résultat 2011						64 751	-64 751	0
Dividende à verser								0
Réserve pour fonds social				6 985				6 985
Produits/cession act ^s STEQ dét.								0
Dividende/act ^s STEQ détenues								0
Avoirs des actionnaires								0
Résultat net de l'exercice 2012							-510 067	-510 067
Solde au 31/12/2012	7 000 000	1 000 000	377 269	3 060 335	-150 183	3 463 314	-510 067	14 240 668
Affectation du Résultat 2012				60 000		-570 067	510 067	0
Dividende à verser								0
Réserve pour fonds social								0
Produits/cession act ^s STEQ dét.								0
Dividende/act ^s STEQ détenues								0
Avoirs des actionnaires								0
Solde Après affectation du Résultat 2012	7 000 000	1 000 000	377 269	3 120 335	-150 183	2 893 247	0	14 240 668

AVIS DES SOCIETES

Paiements de dividendes

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

*La Banque Internationale Arabe de Tunisie **BIAT** a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 21 juin 2013 a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2012 à 2,500 Dinars par action, soit 25% de la valeur nominale, et la mise en paiement de ces dividendes à partir du 1^{er} juillet 2013.*

AVIS DES SOCIETES

Paiement de dividendes

BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, rue de Turquie –1001 Tunis

La Banque de Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires, qu'en vertu de la deuxième résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 Juin 2013, les dividendes relatifs à l'exercice 2012 fixés à 260 millimes (0,260 Dinar) par action, seront servis conformément à cette résolution à partir du 21 juin 2013.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES**Augmentation du capital annoncée****BANQUE DE TUNISIE -BT-**
Siège social : 2, rue de Turquie -1001 TUNIS-

La Banque de Tunisie -BT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, lors de sa réunion du 13 Juin 2013, de porter le capital social de **112 500 000 dinars à 150 000 000 dinars** par incorporation de réserves d'un montant de **37 500 000 dinars**, telles qu'elles figurent au passif du bilan arrêté au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous pouvoirs au Président Directeur Général de la Banque de Tunisie pour assurer la réalisation de la présente augmentation.

Sur la base de cette décision, le Président Directeur Général a décidé de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital et ce, **à partir du 28 Juin 2013**.

Modalités de l'augmentation

L'augmentation de capital est réalisée par la création de **37 500 000 actions nouvelles** au nominal (01) un dinar, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'**une (1) action nouvelle pour trois (3) actions anciennes**.

Les actions gratuites seront attribuées aux détenteurs des 112 500 000 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution à raison d'une (1) action nouvelle pour trois (3) actions anciennes et ce, **à partir du 28 Juin 2013**.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2013**.

Cotation en bourse

Les actions anciennes Banque de Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, **à partir du 28 Juin 2013**.

La mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2012, dont bénéficient les seules actions anciennes, étant fixée au 21 Juin 2013, les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du 28 Juin 2013 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse **à partir du 28 Juin 2013**.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM **à partir du 28 Juin 2013**.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 26 JUIN 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,755%		
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,750%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,733%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,729%	1 003,607
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,726%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,718%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,702%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,689%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,684%	1 021,348
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014	4,675%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,714%	1 034,875
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,884%	1 031,914
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,077%	998,120
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,196%	1 000,941
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,364%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,413%		994,504
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,625%	1 039,484
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		973,739
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,098%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,121%	970,360
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,203%		960,871
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,294%	1 039,762
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,304%		951,805

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	145,578	145,591		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,814	12,815		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,317	1,318		
35,569								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,684	35,688		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,547	48,551		
48,489								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	162,662	161,202		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	564,604	561,976		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	123,916	122,877		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	124,149	123,649		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	117,395	117,170		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	113,008	112,682		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,541	87,078		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	134,210	134,398		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	100,877	100,287		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	108,117	107,792		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 334,709	1 337,045		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 281,426	2 279,001		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	105,464	105,183		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,227	102,762		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,218	122,538		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 194,072	1 195,557		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	126,497	127,661		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,624	15,691		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 984,232	5 994,523		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 073,036	5 086,902		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,192	2,205		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,893	1,906		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,141	1,141		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	105,940	105,951
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	102,316	102,325
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,602	103,610
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	100,546	100,557
33	TUNISO-EMIRATIS SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	101,381	101,392
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	104,965	104,974
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	101,883	101,895
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,522	101,532
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	102,102	102,113
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	103,636	103,646
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	99,963	99,974
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	102,096	102,106
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	102,141	102,151
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,795	104,805
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,614	103,624
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	101,584	101,592
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,672	100,681
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	102,648	102,657
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	100,441	100,452
48	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	101,617	101,627
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	102,681	102,689
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	100,438	100,448
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,752	101,762
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	102,953	102,962
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	100,356	100,366

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,316	10,317
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,071	101,080
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	101,623	101,633
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	99,250	99,322
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	68,287	67,826
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	151,259	150,340
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1504,720	1496,210
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	109,114	108,819
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	108,228	107,879
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	86,470	86,034
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,660	16,623
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	272,278	271,155
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	36,955	36,659
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 401,151	2 385,657
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	76,604	76,326
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,923	56,814
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	101,103	100,866
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	112,056	111,655
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	101,921	101,347
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,365	11,337
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,196	12,147
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,066	14,973
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,712	14,618
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,908	11,824
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,753	10,710
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,476	10,454
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,577	10,566
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	125,711	125,344
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	126,737	126,328
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,348	10,249
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	106,496	105,852
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	20,527	20,376
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	81,946	81,903
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	83,406	83,375
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	97,031	96,876
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	98,075	97,437
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	100,806	100,264
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,011	98,954
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,241	96,086
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	104,799	104,063
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	130,595	131,149
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,684	10,729
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	116,666	117,084
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,411	116,717
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	103,395	103,758
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	99,986	100,129
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	185,122	185,058
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	162,834	162,806
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,453	141,724
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	10 065,299	10 080,310
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,131	20,132
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	133,082	133,173
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 536,577	1 543,335
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	111,016	111,187
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	88,963	88,332
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	116,021	115,443
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	9 118,572	9 145,133
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,801	9,829
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,474	9,471

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS